

GROUPEMENT INDÉPENDANT DE BRETONS ÉMIGRÉS

Association amicale non politique d'Entr'aide
et de Défense économique et sociale

15, Rue du Faubourg Montmartre
PARIS (9^e)

C. C. Postal: 5235-58 — PARIS

La Vie de l'U.F.B.

BULLETIN D'INFORMATION PRIVÉ

Nos sociétaires trouveront, incluse dans le présent numéro, une notice concernant l'U.F.B. et sa filiale Armor-Union. Ce n'est pas pour leur apprendre quels sont nos expirations et nos buts: ils les connaissent. Mais c'est pour leur donner un instrument de propagande qui leur manquait peut-être, et que nous sommes prêts à leur fournir la plus grande quantité, si nécessaire.

La demande de collaboration que nous leur adressions dans notre dernier numéro n'a eu, en effet, qu'un succès très relatif, quelques-uns à peine nous ayant apporté une adhésion nouvelle. C'est tout à fait insuffisant.

Ne voulant pas admettre l'indifférence à la mauvaise volonté de leur part, mais présumant que c'est peut-être faute de moyens d'action, nous nous efforçons de leur en apporter. A eux de nous faire savoir s'ils en désirent d'autres.

Le numéro actuel est presque entièrement consacré à Armor-Union, au détriment d'autres informations peut-être plus intéressantes pour certains. Nous nous en excusons, du fait que cette filiale constitue, actuellement, la pierre angulaire de l'édifice que nous prétendons construire. Et si l'appel que notre Délégué général fait ci-dessous à nos sociétaires — appel teinté peut-être d'un peu trop de scepticisme — devait rester vain, ce serait vraiment à désespérer de leur sympathie et de leurs sentiments bretons.

Nous leur rappelons, d'autre part, qu'à partir du 1^{er} janvier toutes les cotisations sont fixées aux taux suivants (par an):

Sociétaires ordinaires 150 fr.

Sociétaires-soutiens 250 fr.

Les sociétaires qui ne seraient pas encore en possession de la carte nouvelle, timbrée de 1950, devront envoyer leur cotisation avant le 31 janvier, faute de quoi ils seront considérés comme démissionnaires.

Ces cotisations peuvent être adressées à M. le Délégué général de l'Union Fédérale Bretonne, 15 faubourg Montmartre, à Paris, ou mieux versées à n'importe quel bureau de poste, au compte postal de cette société N° 5235-58 Paris (rappeler son numéro de carte).

L'outil est prêt

Il me souvient, de ma prime jeunesse, d'un problème d'arithmétique qui avait le don de m'exaspérer: c'est celui dit « des deux robinets », délice des pédagogues en verve, et dont voici un spécimen:

« Un réservoir d'une contenance de 20 litres 75 centilitres est alimenté par un robinet qui y déverse 3 litres 35 centilitres en une demi-heure. Au bas de ce réservoir se trouve un robinet de vidange dont la puissance d'écoulement est de 4 litres 80 centilitres à l'heure. Le réservoir étant vide, on ouvre les deux robinets. Au bout de combien d'heures, de minutes et de secondes le réservoir sera-t-il plein? »

Si l'on m'avait dit, à cette époque, qu'à un

âge plutôt mûr j'aurais à résoudre un problème analogue, j'aurais éclaté de rire. C'est pourtant ce qui m'est arrivé avec cette inconnue aggravante: le réservoir ne crévera-t-il pas pendant le remplissage?

Au moment en effet où l'on m'a confié — pour la ruine de ma tranquillité — les fonctions que j'occupe dans l'Union Fédérale Bretonne, j'aurais dû me poser à moi-même le problème suivant: « Une association bretonne du genre de celle dont je vais avoir à m'occuper est susceptible de recevoir au maximum (robinet d'alimentation) entre quatre à six cents adhésions par an. Par an également, les deux tiers environ disparaîtront pour des raisons diverses (robinet de vidange). Au bout de combien de temps aurai-je atteint les deux mille cotisants effectifs nécessaires pour assurer sa prospérité, étant entendu que d'ici là j'ai des chances, croissantes chaque année, de... claquer, comme le réservoir ci-dessus? »

Si j'avais pris cette précaution, il est probable que je me serais sauvé, et courrais encore. Aujourd'hui, si l'un quelconque de mes bons aieux campagnards revenait me faire une petite visite, il me dirait sans doute, dans leur langage imagé: « Mon p'tit gars, maintenant que l'es au bal, faut qu'tu danses! »

Mais tout de même, secouer, réveiller et chercher à réunir un nombre important de Bretons de Paris, quand ils ont séjourné quelques années dans cette chétive de ville, est une des entreprises les plus utopiques qui se puissent imaginer, et il faut être plus têtue que... vingt d'entre eux pour la poursuivre, quand on a eu l'extravagance de la concevoir.

De tels Bretons — quand ils osent se déclarer tels — en arrivent à se désintéresser totalement de la Bretagne, hors leurs parents proches s'ils s'y trouvent encore; quant aux Bretons de Bretagne, du moins les Bretonnants, ils considèrent facilement ceux de Paris comme des êtres qui leur sont devenus totalement étrangers, sinon hostiles. Comme on le voit, la tâche est comode.

Etant doué, pour mon malheur, de l'entêtement cité plus haut, j'avais tenté un nouvel essai en fondant la société d'entr'aide « Armor-Union », basée cette fois sur la morale de l'intérêt qui, hélas, mène aujourd'hui le monde, Bretons compris.

L'article d'un rédacteur de journal dont j'ai dénoncé l'inconvenance sous la rubrique *Becassiniانا*, de notre bulletin de novembre, m'a amené à modifier l'objet de cette société pour en faire une sorte de mouvement pour la défense des intérêts non seulement matériels, mais moraux de nos sociétaires, toutes choses qui ne pouvaient légalement entrer dans les attributions d'une association comme l'U.F.B. Cet objet a déjà été sommairement reproduit dans notre dernier bulletin. Les articles en seront successivement commentés dans celui-ci et les suivants sous la rubrique: *Chronique d'Armor-Union*.

L'outil est donc prêt. Mais pour que nous puissions nous en servir, utilement et puissamment, il faut que l'U.F.B., grâce à la propagande de ses membres, arrive à atteindre et dépasser le chiffre fatidique de deux mille cotisants effectifs; après lequel la tâche deviendra relativement facile. D'ici là, ce sont ses dirigeants qui devront en supporter tout le poids, et leur ténacité, pécuniairement parlant en particulier, n'est pas inépuisable.

Donc, il nous faut le nombre. Sous ces régimes quelque peu dégénérés que l'on désigne encore curieusement sous le nom de « démocratiques », quelles que soient d'ailleurs l'autocratie ou la ploutocratie de leur complexion, on n'obtient quelque chose que quand on est en mesure de l'exiger. Pour pouvoir exiger il faut être forts, pour être forts il faut être nombreux d'abord, puis ensuite. Voilà ce que les Bretons ne sont jamais arrivés à comprendre, et cela en Bretagne aussi bien qu'à Paris, si

l'on en juge par les compétitions qui y agitent certaines organisations professionnelles agricoles. Passons...

Pour ne parler que de Paris et de ses environs immédiats, les Bretons y sont plus de 300.000. Or il n'y en a pas 30.000 qui fassent partie des associations bretonnes sérieuses. J'entends de celles qui n'ont pas pour seule raison d'être la « présidence » de leurs fondateurs. Et par-dessus le marché des dissidences continuelles arrivent encore à les éparpiller!

C'est ainsi que leur voix n'est jamais entendue, leurs réclamations jamais satisfaites, leurs plaintes jamais écoutées par des pouvoirs publics qui les négligent, et n'ont pas tort.

Pierre-Yves PENHOARN.

NOS RÉUNIONS

Les dimanches 8 et 22 janvier, matinées dansantes dans les conditions habituelles, dans les salles de la Société d'Encouragement, 44, rue de Rennes (Métro: Saint-Germain-des-Prés), de 14 heures à 19 h. 30.

Les nouvelles cartes, timbrées de 1950, seront exigées pour les réductions habituelles aux sociétaires et aux sociétaires-soutiens.

Calendrier des réunions dansantes. — Les matinées dansantes à venir auront lieu aux dates suivantes: Dimanche 5 et 19 février, 5 et 19 mars 1950. Ces réunions auront lieu 44, rue de Rennes, comme d'habitude.

Assemblées Amicales. — Depuis plusieurs années, sur la demande de plusieurs de nos sociétaires, nous avons tenté d'organiser des réunions permettant à tous ceux que la danse n'intéresse pas de se retrouver entre « pays » du même coin, de faire connaissance avec d'autres, de cimenter enfin, de vive voix, un noyau agissant susceptible de développer peu à peu une union amicale, intéressante à tous points de vue.

C'est ainsi que, dans notre numéro de novembre, nous avions annoncé une *Assemblée Amicale*, organisée dans une salle à part du café bien connu de Bel-Air, sans autre frais d'entrée que le prix d'une consommation.

Sur tous nos sociétaires de Paris il en est venu... dix! Un pour cent environ. Encore il y avait-il, parmi eux, deux ou trois fidèles venus sur invitation expresse. Et, bien entendu, ceux qui nous avait demandé le plus instamment de l'organiser ne s'y trouvaient pas.

Nous estimons l'expérience suffisante, et à moins que d'ici le 15 janvier une bonne vingtaine de sociétaires ne nous demande de la renouveler en promettant de venir pour former un solide noyau, en vue des réunions futures, nous renoncerons définitivement à ce projet.

Au cas contraire, notre bulletin de février fixera la date d'une nouvelle *Assemblée Amicale*.

Chronique d'Armor-Union

Dans notre dernier numéro, nous avons reproduit in-extenso l'objet de la Société *Armor-Union*. Nous n'y reviendrons donc pas, et commenterons seulement aujourd'hui le premier paragraphe de cet objet, qui est libellé ainsi:

1^o Procurer à ses sociétaires, aux meilleures conditions, toutes choses et tous services nécessaires ou utiles à la vie, cela par toutes voies de nature civile, notamment la recherche, le choix et le groupement des fournisseurs de qualité, l'obtention de prix spéciaux et de con-

ditions particulières, la suppression d'intermédiaires inutiles et coûteux, etc.

Pour remplir ce but, *Armor-Union* s'est adjoint, ainsi qu'il est dit dans le prospectus joint au présent numéro, un certain nombre d'organismes.

I. — Un magasin coopératif, sis 13, rue de Vienne, à Paris, où les porteurs de cartes *Armor-Union* peuvent se rendre tous les jours ouvrables, sauf entre midi et 14 heures et le samedi après-midi, pour se procurer tous les articles indiqués sur le tarif spécial *Inter-Coop* que nous adressons à tous nos sociétaires-soutiens, et qui est réédité environ chaque mois.

Signalons à ce sujet que le tarif n° 15-A vient de paraître et que nous le leur adresserons sur simple demande accompagnée d'un timbre.

Les prix sont nets, et la carte de sociétaire *Armor-Union* doit être présentée en entrant. Ces prix sont en moyenne de 20 % au-dessous des prix du commerce. Les produits sont presque tous de marque, donc pas de tromperie possible sur la qualité.

Le magasin ne livre pas à domicile, mais expédie en province avec le seul supplément des frais de port et d'emballage. Un prochain bulletin donnera des détails sur ce service, qui n'est pas encore complètement organisé.

II. — Un groupement d'achats, comprenant une trentaine de fournisseurs de tous articles utiles ou de luxe. Cette liste n'a pas été constituée par nous, mais par une société spécialisée à laquelle nous nous sommes adressés à cet effet, et qui jusqu'ici nous a donné pleine satisfaction. Elle édite des carnets à souche, dont nous délivrons gratuitement un exemplaire à chacun de nos sociétaires qui n'ont pas, dès lors, à présenter leur carte. Ces carnets sont renouvelables, également gratuitement, sur simple restitution de la souche.

Cette liste de fournisseurs comprend :
1° des maisons vendant en gros et demi-gros, et qui font les prix correspondants, au détail, aux porteurs de carnets. A ces fournisseurs il y a lieu de présenter le carnet pour obtenir la livraison;

2° des magasins vendant au détail, à prix marqués, et qui font des remises variables. A ces fournisseurs on ne doit présenter le carnet qu'au moment de payer.

Afin d'éliminer toutes les maisons non désirables, nous prions instamment nos sociétaires de nous adresser immédiatement leur réclamation dans le cas où ils n'auraient pas eu satisfaction, soit que les prix de gros ou de demi-gros se soient révélés illusoire, soit qu'au moment de faire la remise les fournisseurs au détail aient fait des difficultés. Cette élimination est de l'intérêt même de tous les sociétaires.

Ce n'est en effet que par une collaboration constante entre eux et nous que nous arriverons à une sélection satisfaisante, pour le bien de tous.

III. — Un groupement économique spécial, comprenant des maisons assises, ayant une vieille clientèle fidèle, et qui habituellement ne font aucune remise. Nous les groupons peu à peu, après visite personnelle de notre Président, et pouvons en conséquence garantir leur probité commerciale et la qualité de leurs produits. Etant donné le temps et la difficulté de mener à bien ce troisième organisme, il est évident que le nombre de ces fournisseurs est encore peu important.

IV. — Enfin la société étudie la constitution de deux autres groupements : un groupement artisanal et un groupement touristique.

Le premier nous a semblé nécessaire en raison des prix astronomiques que les particuliers sont parfois obligés de payer quand ils font appel à des entrepreneurs pour les travaux à exécuter à leur domicile. Le prix des heures de travail — sans parler des fournitures — est souvent doublé s'il n'est pas triplé, et les forfaits, pour le même travail, varient parfois du simple au double, selon les maisons ou la tête du client, ce qui prouve la haute fantaisie de leurs évaluations.

Dans la plupart des professions aptes à ces travaux, il existe des artisans dont les prétentions sont tout autres, mais il faut les connaître, et surtout connaître ceux qui sont consciencieux. Ce sont eux que nous cherchons à réunir, et à cet effet nous serons très reconnaissants à ceux de nos sociétaires qui auront eu affaire, à l'un de ces artisans et en auront été satisfaits, de nous faire connaître son adresse et sa profession. Ce sera rendre service, à la fois, à un travailleur digne d'intérêt et à nous-mêmes, c'est-à-dire à nous tous. Nous faisons la même demande pour tous les arti-

sans, de toutes professions, travaillant chez eux et inscrits au registre des métiers.

Le second groupement réunira : A Paris, les hôtels et restaurants où nos sociétaires pourront s'adresser en toute confiance sans craindre le terrible « coup de fusil » ; en province en général et en Bretagne en particulier, les hôtels, pensions, etc..., où ils pourront se rendre soit au cours d'un voyage, soit pour un séjour plus ou moins long, sans être considérés comme des « cochons de Parisiens » qu'il est bienséant d'éviter.

Là encore le concours de tous nos sociétaires sera nécessaire. Malgré la difficulté de les promouvoir — difficulté que nous connaissons bien — nous espérons que notre appel ne les laissera pas indifférents.

(A Suivre).

Informations diverses

Le Sport hippique. — Nous avons reçu à ce sujet, de deux présidents d'association tous deux membres déjà anciens de l'U.F.B. le texte de deux communiqués un peu divergents, que notre obligation de neutralité nous fait un devoir d'insérer, sans aucun commentaire, dans l'ordre dans lequel nous les avons reçus.

Escadron Breton d'Île-de-France (Communiqué). — Pour répondre aux vœux de nombreux cavaliers et amis du cheval de la région parisienne, il vient de se créer, sous la présidence de M. Dard d'Espinay, une association dite : l'Escadron Breton d'Île-de-France, dont le Comité fondateur est ainsi composé :

MM. Dard d'Espinay, Président ; B. de Ronse-ray, Vice-Président ; M^{lles} Jeannine Lemoine, Trésorière ; Françoise Gaillard, Secrétaire.

L'Escadron Breton d'Île-de-France, groupement hippique strictement sportif et a-politique, constitué légalement conformément à la loi de 1901, est affilié à la Fédération Française des Sports Equestres. Il s'est donné pour but d'enseigner, développer et propager parmi nos compatriotes d'Île-de-France l'équitation et l'intérêt des sports équestres.

L'Escadron Breton, qui a reçu de nombreux encouragements de la part de hautes personnalités bretonnes de cette province, est à la disposition de tous ceux qui désirent se joindre à ses cavaliers. Pour tous renseignements : ne pas se présenter, mais écrire à : M. le Président de l'Escadron Breton d'Île-de-France, 114, Champs-Élysées, Paris-8^e. Il ne sera répondu qu'aux lettres contenant un timbre pour la réponse.

Cercle Hippique Breton de Paris (Communiqué). — Le Cercle Hippique Breton de Paris, fondé en juillet 1945, a tenu le 2 novembre dernier une assemblée générale, au cours de laquelle il a désigné son nouveau Comité, comme suit :

MM. Joseph Le Bot, Président ; Léon Toule-mont, Vice-Président ; Claude Chauvez, Secrétaire ; Albert Delette, Trésorier.

Le Cercle continue son activité sportive dans le cadre de la Fédération Française des Sports Equestres et de la Fédération des Sociétés Bretonnes de Paris.

Il s'efforce, comme par le passé, de mettre à la disposition des Bretons de la Région Parisienne les moyens de s'initier et de s'entraîner à l'équitation et de pratiquer le sport hippique dans une ambiance jeune et sympathique et suivant les conditions les plus avantageuses possibles.

Anciens cavaliers ou néophytes, jeunes gens ou jeunes filles, vous trouverez tous les renseignements nécessaires auprès du Président : M. le Bot, 44, rue de Belchasse, Paris-7. Tél. INV. 56-31, de 9 heures à 19 heures.

Ecrivez, téléphonez ou présentez-vous.

Bar de la 5^e Avenue. — Notre compatriote, la charmante Finistérienne Mimi Le Reste, nous demande d'annoncer qu'avec le concours de sa sœur et d'une cousine, elle vient de monter, au 75, de la rue Sainte-Anne à Paris, un bar et un salon de thé qui deviendront très certainement un pôle d'attraction pour tous les Bretons de goût.

Ils y trouveront un excellent muscadet et de succulentes crêpes, sans compter le plaisir de subir le charme de jolies hôtesses. Le Bar de la 5^e Avenue ne manquera certainement pas de clients.

Le Fisc battu par les paysans. — Nous lisons sous ce titre, dans le dernier numéro du journal *Défense du public*, l'information sui-

vante, que nous reproduisons sans commentaires :

Fortement touchés par l'avilissement des prix de leurs produits, au cours de ces derniers mois, de nombreux cultivateurs bretons ont été dans l'impossibilité d'acquitter leurs impôts et notamment le prélèvement exceptionnel, dont le montant s'élève à plusieurs milliers de francs par hectare.

Pour contraindre les cultivateurs au paiement de leurs impôts, des saisies ont été opérées, saisies suivies de vente qui, toutes, ont échoué faute d'acheteurs.

A Berné, dans le Morbihan, 5.000 paysans se sont opposés à la vente d'un de leurs collègues, saisi pour non-paiement de ses impôts. A Guengat, dans le Finistère, 1.200 paysans ayant à leur tête les maires de toutes les communes du canton ont subi cet exemple.

Désormais, il semble que toute vente sur saisie de contribuable injustement imposé soit impossible dans les campagnes bretonnes, grâce à la solidarité paysanne.

Quel exemple à suivre pour les contribuables, citadins, qui seront eux aussi, à l'abri des exactions du fisc lorsqu'ils seront organisés !

OFFRES ET DEMANDES

— Breton de Pontivy, 39 ans, 5 ans même maison, licencié par suppression d'emploi, permis poids lourds, cherche place chauffeur pour service Paris ou routier Paris-province.

— Bretonne du Finistère, mariée, 20 ans, brevet élémentaire, téléphoniste P.T.T. avant mariage, cherche place standardiste.

— Etudiante Bretonne cherche chambre à louer dans 11^e arrondissement ou environ.

NOS SERVICES

Les services ci-dessous sont mis gratuitement à la disposition de nos sociétaires, savoir :

Sociétaires ordinaires. — Abonnement et services spéciaux du Bulletin (petite correspondance, offres et demandes d'emplois ou autres, échanges) ; service de la Bibliothèque (documentation) ; service d'entraide ; prix spéciaux aux réunions bretonnes.

Sociétaires-soutiens. — Abonnement et services spéciaux du Bulletin ; service de la Bibliothèque (documentation) ; tous renseignements juridiques, fiscaux, administratifs, économiques, touristiques, sur sécurité sociale, législation civile, commerciale, administrative, sociale, du travail, des loyers, de l'enregistrement, etc. ; assurances comptabilité, contentieux, publicité ; prix spéciaux aux réunions bretonnes et dans divers établissements ; participation gratuite à la Société civile coopérative d'entraide « *Armor-Union* » et à ses groupements d'achats et économiques.

Pour les sociétaires-soutiens de province, l'U.F.B. remplit à Paris, par elle-même ou l'intermédiaire de sa filiale « *Armor-Union* », les fonctions d'un correspondant. Elle a ses officiers ministériels, avocats-conseils, assureurs, fournisseurs, expéditeurs ; en bref, se charge de toutes commissions, représentations, recherches, opérations quelconques non commerciales, sur simple remboursement de ses frais éventuels.

Dans le cas où le service demandé par un sociétaire exige des débours spéciaux, il en est prévenu à l'avance.

Les demandeurs doivent s'adresser par correspondance (deux timbres pour frais de réponse) au Délégué général de l'Union Fédérale Bretonne, 15, rue du Faubourg-Montmartre, ou de vive voix à la permanence les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine (voir ci-dessous).

Pour les cas nécessitant une conversation particulière, demander un rendez-vous par lettre, ou en téléphonant à Provence 29-58 aux jours et heures de permanence.

Le Délégué général ne reçoit pas à son domicile.

Permanence. — Pendant le mois de janvier, la permanence se tiendra au siège social, 15, rue du Faubourg-Montmartre (métro Montmartre ou Le Peletier), les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine (sauf fêtes), de 18 heures à 19 heures.